



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
 Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 - 1800 Vilvoorde - Belgique
 TVA BE 0402.726.875 - RPM Bruxelles - BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 - BIC: GEBABEBB
 Rue Phocas Lejeune 11 - 5032 Gembloux - Belgique - tél: +32 81 432 611 - gembloux@vincotte.be

Personne à contacter : PHILIPPE DETOLLENAERE, Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 15 / 60798136 / 00 / FR / 000
 Réf. client : 100459636
 Réf. contrat : 2184734/1000

• Vos coordonnées

Ref. : Mail de demande / 14/06/2019

• Données d'intervention

Lieu : Habitation - Grand-Rue 25/2, 6140 Fontaine-l'Evêque
 Date : 26/06/2019
 Effectuée par : DAVID NAVEZ (2015)

Didier Duchêne

Rue d'Emines, 31
 5080 Rhisnes
 Belgique

15001

**PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE
 D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION**

INSTALLATION

Nom : Prénom :
 Adresse : Grand-Rue 25/2 CP: 6140 Commune : Fontaine-l'Eveque
 Tél :

- **Propriétaire ou gestionnaire**
 idem

- **Responsable de l'exécution du travail**
 Nom : DUCHENE Prénom : DIDIER
 N° TVA : BE 0708867783

- **Type de local**
 Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 271 : Vente d'habitation
- Art 86
- Art 271 bis
- Art 278

CONCLUSION

- La nouvelle installation est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général était plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 26/06/2044. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Ing. J. Windey
 Directeur Général



CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 26 Ohm.
- Isolement général : 7,4 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	2031526
Index jour :	72807
Protection branchement :	40 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	230 V
Courant nominal maximum :	40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4X10 mm ²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40/0,3A
Nombre de tableaux :	2
Nombre de circuits terminaux :	9
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

R -O-F Néant

- Installation existante

R -O-F Néant

AUTRE(S) ANNEXE(S)

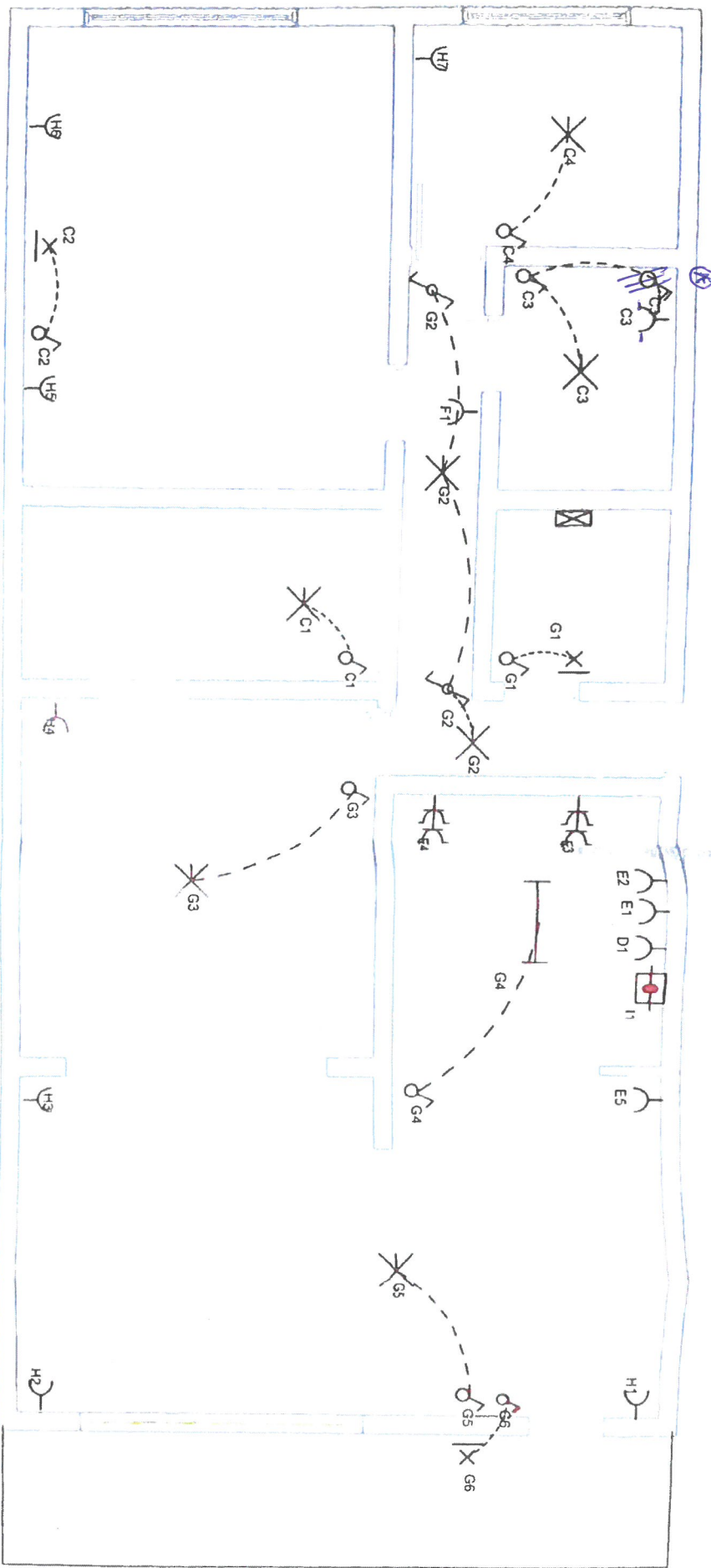
2 PAGES

Suppression interrupteur
 Julien QUINON
 BEF.CE.048034
 09/06/2019

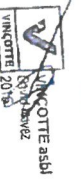
20/3/19 26 9^h46
 042804



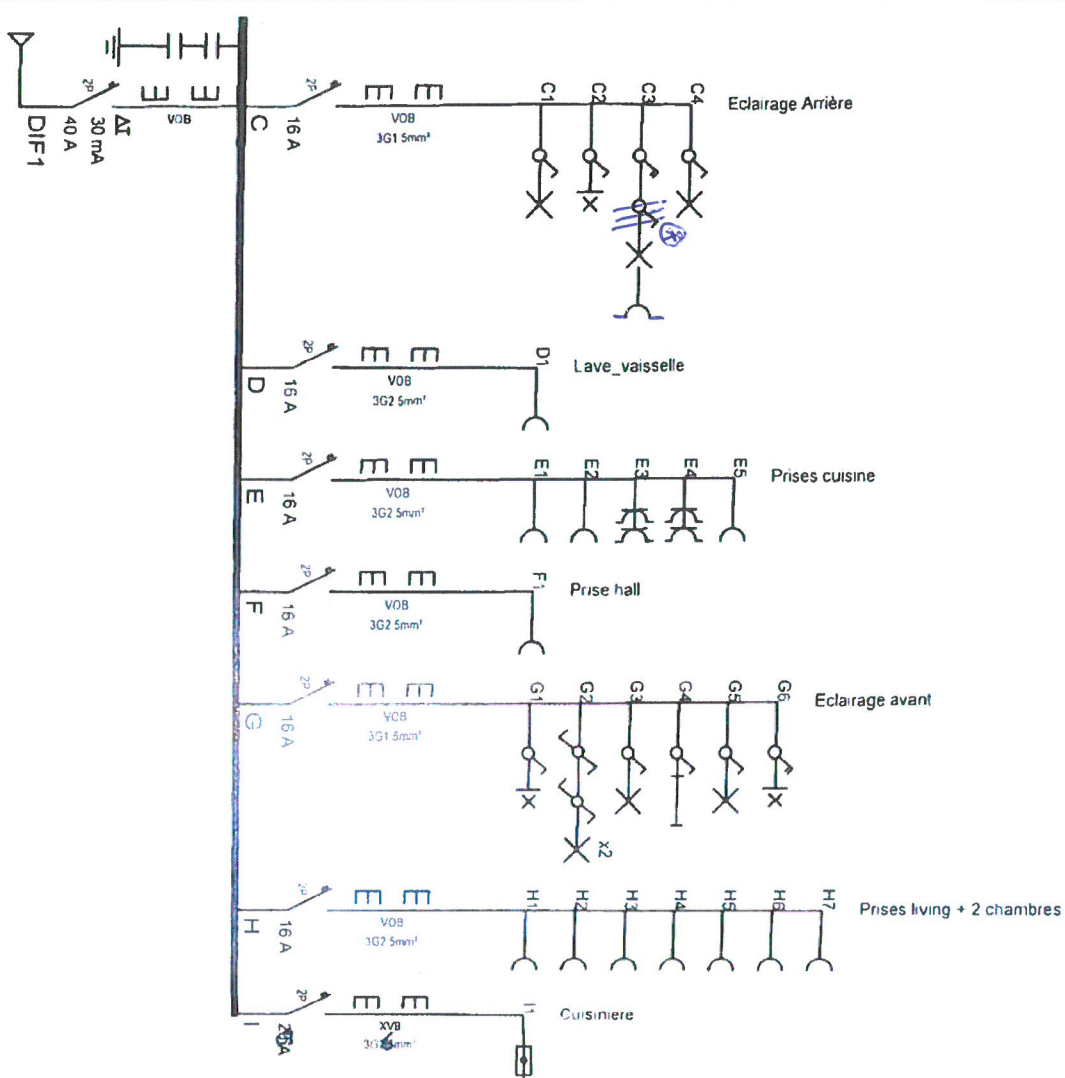
3.7.11 Mod. 1
 T 26 2



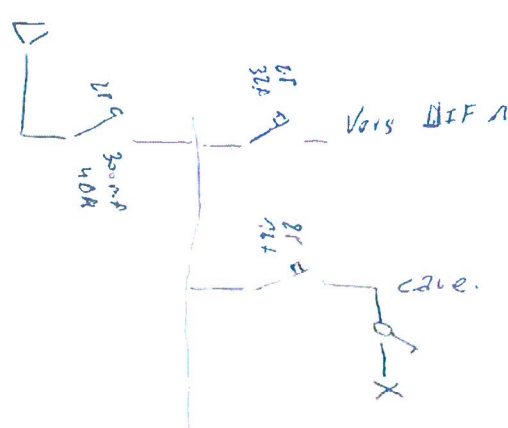
INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		ZP, 230V-	
Nom	Dider Duchêne	Nom	ORGANISME	Nom	Kathy Delbove		
TVA	BE0708.867.783	Date	09/06/2019	Rue	Grand Rue 25		
Date	09/06/2019	Date	09/06/2019	Commune	6140 Fontaine l'Évêque		
Signature		Signature		Signature			



20/3/19.



⊗ Suppression in Temperature
 14/12/2024
 J. d'Amour
 35062048054



INSTALLATEUR KEURING/CONTROLE CHANTIER 2P, 230V~

Nom: Dater Duchêne
 TVA: BE0708 867 783
 Date: 09/06/2019
 Signature:

ORGANISME
 Nom: ANNOTTE asbl
 Date: 09/06/2019
 Signature:

Nom: Kathy Delbove
 Rue: Grand Rue 25
 Commune: R140 Fontaine l'Évêque
 Signature: